



Commission des Seniors de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles



## Procès-verbal de la réunion du CA du 24 septembre 2019

Approuvé

Présents :

<i>Andrée Förster</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Ermelinde Malcotte</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Evelyne Herreman</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Entr'Agés</i>
<i>Henri Lurkin</i>	<i>C2S</i>

Excusés :

<i>Anne Jaumotte</i>	<i>AFUTAB</i>
<i>Cécile Lemaire</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Senoah</i>
<i>Gaëlle Gallet</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Senoah</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Jeannine Martin</i>	<i>C2S</i>
<i>Michel Habran</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Andrienne</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Raymond Hoens</i>	<i>Enéo</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Absents :

Invitée :

*Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative*

---

Un tour de table est effectué afin de présenter les nouvelles représentantes de la F.I.S. (Fédération Indépendante des Seniors) aux membres de la CAS ne les ayant pas encore rencontrées.

### **1. Approbation du PV du 25 juin 2019**

Le PV du 25 juin 2019 est approuvé après rectification du nom de « Courants d'Agés » en « Entr'Agés »

## **2. Courriers et Contacts :**

### Courriers / mails :

- La SNCB organise 2 journées de formation à l'utilisation de l'outil numérique pour l'achat de billet de train en ligne à destination des seniors. Les journées auront lieu les 1<sup>er</sup> et 3 octobre 2019 dans les gares d'Ostende, de Bruxelles-Midi et de Liège-Guillemins. Ils sont à la recherche de seniors pouvant montrer à d'autres seniors le fonctionnement de l'outil en ligne. N'ayant pas ou peu de seniors pour la gare de Liège, Henri y sera présent pour y représenter la CAS. D'après l'une des organisatrices, la CAS aurait déjà participé à des rencontres autour de ce projet de formation, mais aucun rapport ni information en ce sens n'a été remis à la secrétaire.

**Il donc important de rappeler aux membres de la CAS que les interventions au nom de la CAS, doivent faire l'objet d'un rapport, même bref, afin de démontrer, dans notre rapport annuel, que la CAS est active.**

- La CAS a participé aux journées de débat organisées par l'IWEPS sur la silver économie depuis son lancement. Des rapports intermédiaires de ces journées nous ont été communiqués régulièrement. Le rapport final de l'IWEPS a été publié en juillet 2019 et transmis aux politiques, cette étude étant une demande de leur part.

Le rapport est joint au présent procès-verbal. Vous y constaterez, dans les pages 135 à 139 reprenant leurs recommandations, que l'IWEPS appuie la nécessité d'entendre la voix des CCCA, point initialement soulevé par la CAS lors des différentes journées IWEPS auxquelles elle a participé.

- Jacques MAESSCHALCK, représentant suppléant des Aînés du CdH, nous informe qu'il leur a signifié sa démission pour raison de santé au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Par conséquent, il ne participe officiellement plus aux réunions de la CAS.
- Pour La Solidarité (PLS), a convié Henri LURKIN et Arlette CRAPEZ-NISOT à leur conférence « Améliorer les compétences des aides à domicile pour personnes âgées » le 22 octobre au CESE à Bruxelles de 9h à 16h. Arlette y assistera la matinée pour y représenter la CAS. En effet, la matinée est consacrée à la présentation de « atHOME » et à des tables rondes, tandis que l'après-midi sera consacrée à la présentation et vente de produits destinés au maintien à domicile des seniors.

Ermelinde MALCOTTE profite de ce point pour faire part d'une application « HAPPY tal » qui consiste en une conciergerie pour les personnes hospitalisées, allant de la livraison de soins, linges, repas-traiteur, ..., à l'hôpital jusqu'à la gestion du transfert du milieu hospitalier au domicile. Si les premiers services ne posent pas de réels problèmes pour la CAS, s'agissant de choix du seniors en fonction de ses moyens financiers, la seconde partie met la CAS en alerte. La privatisation des services tels que la pré-inscription dans les hôpitaux et l'organisation du retour au domicile pourrait poser problème faute de contrôle.

### Contacts :

/

### **3. Brochure « Assise des Seniors - Colloques 2019 » :**

Pour la brochure 2019 « Assises des Seniors - Colloques 2019 », la secrétaire administrative dispose des documents suivants :

#### Colloque Santé : (2/2)

- Power point de Madame FISETTE sur les Maisons Médicales (68 diapos)
- Power point de Madame FLAMENT de l'Observatoire de la Santé (57 diapos)

#### Colloque Lieux de vie : (1/1)

- Document de synthèse de François Verhulst (3p)

#### Colloque Citoyenneté : (8/8)

- Texte d'introduction de Madame GREOLI (1p)
- Texte de Monsieur ADAM (10p)
- Power point de Madame CARBONNELLE (8 diapos)
- Texte de Madame CASHMAN (3p)
- Texte de Madame LE BRUN (Duo for a Job) (2p)
- Texte de Séquoia (4p)
- Texte de clôture de Madame Isabelle EMMERY (4p)
- Power point de « Grands-parents pour le climat » (24 diapos)

Pour rappel, la Brochure 2018 comportait 44 pages (couverture, introduction, conclusion et 4<sup>ème</sup> de couverture comprises).

Pour la Brochure 2019, nous sommes déjà à 31 pages, sans compter les power points, soit 4 power point respectivement de 68, 57, 8 et 24 diapositives chacun...

Si nous décidons de reprendre les diapos dans la brochure, en tentant d'en mettre 3 par pages, nous arrivons à une brochure totale de 84 pages, sans compter les pages de photographies qui sont notre signature dans nos brochures. Ce n'est donc pas possible compte tenu du coût que cela engendrerait, tant à la production/impression qu'à la distribution postale.

Deux possibilités s'offrent donc à nous :

1. Nous demandons aux intervenants qui ont produit un power point de préparer un texte avec un nombre maximum de pages, le tout dans un délai plutôt court.
2. Nous transformons nous-mêmes les power point en textes.

Compte tenu du temps restant (les documents doivent idéalement être soumis à Monsieur Jean-François MOULIN pour la fin octobre), il est suggéré d'extraire les textes des diapositives des power point dans un document word et de mettre en page le tout. Il devra cependant être indiqué dans le texte que les documents originaux des intervenants sous forme de power point se trouvent sur notre site internet.

**Le CA marque son accord sur cette façon de procéder.**

La secrétaire administrative est chargée de transposer les power point en texte pour le Bureau du 22 octobre prochain au plus tard. Le Bureau du 22 octobre prochain se fera par voie électronique dans le cadre, entre autres, des échanges de correction des textes de la brochure, lesquels seront soumis pour approbation aux membres du CA par mail également.

#### **4. Rapport d'activités 2018 et demande de renouvellement - suivi :**

Pour rappel, le 26 juin 2019, le nouveau rapport annuel 2018 a été adressé à la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la demande de renouvellement de reconnaissance de la CAS. Le 3 juillet 2019, Madame Evelyne BIDAULT, gestionnaire de notre dossier confirmait la bonne réception des documents par voie électronique et postale.

A ce jour, nous sommes toujours sans nouvelles. A 3 mois de la fin de notre reconnaissance, la CAS ne sait toujours par si elle continuera d'exister au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la secrétaire administrative s'inquiète légitimement de son avenir professionnel au sein de la CAS.

Anne Marie BALTHASART suggère qu'un courrier soit adresser directement au Ministre afin de faire part de l'inquiétude de la CAS quant à sa demande de renouvellement toujours sans réponse à 3 mois de la date d'échéance et compte tenu de l'emploi en jeu et des futurs projets de l'asbl.

#### **5. Projets CAS 2019-2020**

##### **1. Reconnaissance au niveau régional :**

Afin d'amorcer ce projet, Henri LURKIN propose un courrier à adresser au nouveau Ministre-Président de la Région Wallonne afin de demander une rencontre pour discuter de 2 éléments : la modernisation des CCCA et une reconnaissance au niveau régional d'une association représentant -réellement- les Seniors.

Le projet de courrier est lu en séance.

Les corrections suivantes sont à apporter :

- P1 : §1 : rajouter en premier lieu le bien-être des seniors dans les buts de la CAS.
- P2 : §3 : remplacer « J'imagine que tu auras pris connaissance » par « je suis sûr que tu as pris connaissance »

Anne Marie BALTHASART rappelle qu'il existe déjà la CWA (Commission Wallonne des Aînés) qui dépend de la CWASS (Commission Wallonne de l'Action Sociale de la Santé) de laquelle il est dit, depuis longtemps déjà, qu'elle tend à disparaître. Si la CAS souhaite reprendre le flambeau, il est important que la CAS sollicite, dans sa demande de reconnaissance en Région Wallonne, le maintien de la fonction consultative obligatoire. Ceci permettrait

que la CAS soit systématiquement consultée avant le lancement d'un projet par la Région Wallonne quand celui-ci concerne les seniors.

Henri LURKIN explique que la lettre au Ministre-Président de la Région Wallonne se veut volontairement vague, voire muette sur certains points, afin de s'assurer d'une première rencontre avant de faire part des demandes et arguments de la CAS, notamment quant à la reprise des matières qui étaient propres au CWASS et qui touchent les Seniors.

Andrée Förster suggère que la même démarche soit faite auprès de la Région de Bruxelles.

<b>Le CA marque son accord sur l'envoi de ce courrier.</b>
--

## 2. Carte « S » :

Andrée FÖRSTER demande de rappeler le but de cette carte « S » dans la mesure où les seniors disposent déjà d'avantages et de tarifs réduits, dans les transports en communs, les musées, ... Ces avantages étant déjà accordés sur simple présentation de la carte d'identité.

Anne Marie développe un peu plus le projet initial repris dans notre plan d'action en proposant que cette carte soit une carte à puce qui, à l'aide d'un lecteur de carte, donne accès à une série d'informations centralisées (activités culturelles et sportives à destination des seniors, informations médico-sociales, avantages connectés,...) outre les réductions accordées aux seniors dans les établissements participants (musées, transports en communs, ...)

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CA du 26 novembre 2019.

**Pour cette date, les Administrateurs de la CAS doivent soumettre le projet à leur association afin d'avoir leurs avis, position et propositions quant à ce projet.** Par exemple, quel serait le format idéal de cette carte, quels organismes ou commerces pourraient octroyer des réductions seniors, sous quelle forme, ...

## 3. Projet 2<sup>ème</sup> semestre 2019

Compte tenu des Assises des Seniors 2019, pour lesquelles les interventions seront principalement des annexes à notre rapport d'activités 2019, il y a lieu de lancer un nouveau projet pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Vu les retours positifs du colloque « Lieux de Vie » et la demande des participants pour qu'un nouveau projet sur ce thème soit mis en place, les membres du CA suggèrent que François VERHULST en organise un nouveau.

Monsieur Philippe DEFEYT avait déjà participé au premier colloque sur les lieux de vie des seniors, ainsi que lors du colloque de 2018 sur les revenus des

seniors. Il avait montré son intérêt pour d'autres collaborations à de futurs projets similaires avec la CAS.

François VERHULST va donc prendre contact avec Monsieur Philippe DEFEYT afin de discuter d'un futur projet commun pour cette fin d'année 2019.

## 6. Divers :

- Henri LURKIN représentera la CAS, le 4 octobre 2019, à Bastogne dans le cadre de la mise en place d'un Comité de Pilotage des CCCA par la Province du Luxembourg, comme c'est déjà le cas à Namur. Un rapport sera communiqué afin de figurer dans le rapport annuel de la CAS.
- Le 19 septembre 2019 se tenait une journée de présentation, information et débats dans le cadre du projet « **INTERREG - communes amies des aînés** » organisé par les Mutualités Chrétiennes (MC). Aucun représentant de la CAS ne pouvait y être présent compte tenu de leur agenda. Il avait alors été décidé que Madame Edwine GOLDONI du CIEP, également invitée, y représenterait la CAS. Un power point avait été créé pour l'occasion sur base du modèle imposé par les MC. Malheureusement, la responsable du projet des MC de Liège-Verviers nous a informés, tardivement, que Madame GOLDONI ne pouvait pas représenter son association et la CAS le jour de la rencontre. Le power point sera donc uniquement repris dans leur publication.
- **SPF Finances - registre UBO :**  
*« La loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces prévoit la mise en place en Belgique d'un registre des bénéficiaires effectifs. (...) Les sociétés, les a(i)sbl et fondations et les trusts et autres entités juridiques similaires aux trusts, disposent d'un délai étendu au 30 septembre 2019 pour encoder leurs bénéficiaires effectifs pour la première fois. Il n'y aura pas de prolongation supplémentaire, mais l'administration appliquera une politique de tolérance jusqu'au 31 décembre 2019, période pendant laquelle aucune sanction ne sera appliquée. »<sup>1</sup>*  
La secrétaire administrative, avec l'aide de la Trésorière, doit faire le nécessaire afin d'encoder les coordonnées complètes des bénéficiaires de la CAS, à savoir les Administrateurs de la CAS.

## Annexes :

---

<sup>1</sup> <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>

- PV du 25 juin 2019 approuvé
- Rapport final IWEPS : Silver Economie